



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-075

Commission d'Appel d'Offres - élection des membres - COMAPA - élection des membres (Assemblées)

1.1

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	3
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Par sa délibération DEL2026- du 16 avril 2026 le conseil municipal a décidé la création de Commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres est composée :

- du Président ou de son représentant qui en assure la présidence ;
- de cinq (5) membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq (5) membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Conformément aux articles D. 1411-3 et suivants du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont élus au sein de l'assemblée délibérante « au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ».

Il est proposé que la commission des marchés à procédure adaptée soit composée des mêmes membres titulaires et suppléants que ceux de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'une seule liste a été reçue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Élit à l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO), les membres de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée,

Ordre de la liste	Membres titulaires	Membres suppléants
	Prénom - NOM	Prénom - NOM
1	André HOMPS	Arnaud DAUTREY
2	Marie Françoise SCAVENNEC	Mathieu TRIBOUILLOIS
3	Ratko KLISURA	Sabine FRETEY
4	Éric DUQUESNOY	Florence ARCHAMBAUDIÈRE
5	Jean LESPINAS	Fatiha MESSAOUDI

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260430-DEL2026-075-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

